

**MISSION DES SERVICES PÉNITENTIAIRES DE
L'OUTRE-MER
MAISON D'ARRÊT DE BASSE-TERRE
N°38/21**

Basse-Terre, Le 27 Octobre 2021

Chefferie d'établissement

A

la Direction Interrégionale
Mission des Services
Pénitentiaires De l'Outre-Mer

Objet : Etats généraux pour la Justice, compte rendu de la semaine 43

Dans le cadre des Etats Généraux pour la Justice, la Maison d' Arrêt de Basse Terre a été retenue site de consultation. A ce titre, je vous fais part du résultat de cette consultation pour la semaine 43.

Dans le cadre de l'art 29 de la loi pénitentiaire:

Réunion qui s'est tenue le mardi 26 octobre 2021.

ÉTAIENT présents :

Pour PAdministration Pénitentiaire :

Les représentants :

Quartier A:

QuartierB:

Quartier C:

Remarque: les données personnelles permettant d'identifier des individus ont été anonymisées.

L'ordre du jour:

Les états généraux pour la justice

La chefferie d'établissement ouvre la réunion en remerciant les participants et en énonçant l'ordre du Jour

1 - Les états généraux pour la justice :

La chefferie d'établissement :

Pour renforcer le lien entre les citoyens et la justice, le Président de la République a décidé d'engager des États Généraux de la Justice. Ce temps de larges consultations doit permettre de renouer la confiance en l'institution judiciaire en formulant des propositions d'évolution concrètes, notamment au regard des préoccupations des citoyens.

Un établissement pénitentiaire et un service pénitentiaire d'insertion et de probation ont été choisis par région pénitentiaire. Pour l'outre-mer il s'agit de SPIP de la Polynésie et de la maison d'arrêt de Basse-Terre.

La consultation se fait en plusieurs étapes. La première semaine le chef d'établissement a reçu les personnels, la deuxième semaine est consacrée aux personnes détenues notamment dans le cadre de l'article 29 de la loi pénitentiaire, et les familles à l'issue du parloir. La semaine suivante sera consacrée à la consultation des partenaires, élus, avocats, magistrats, intervenants.

Aussi les personnes détenues auront la possibilité de s'exprimer au travers d'un imprimé qui sera remis à partir d'aujourd'hui notamment dans le cadre de l'article 29 de la loi pénitentiaire. Le retour de ces imprimés est prévu pour le 5 novembre au plus tard de manière à les faire remonter au niveau national.

Questions, propositions :

Les représentants insistent sur le fait qu'il faut mettre en place des parloirs familiaux et des UVF. Même si cette possibilité est offerte dans le cadre de reconstruction du nouvel établissement, les représentants soulignent l'intérêt de préserver le lien familial par ce type de dispositif.

Les représentants demandent à ce que les réunions collectives pour les arrivants se remettent en place. Le chef d'établissement explique que ces réunions avaient été interrompues du fait de la crise sanitaire mais seront à nouveau mises en place si la situation sanitaire le permet.

La pauvreté est un véritable sujet en établissement pénitentiaire. Sur la maison d'arrêt de Basse-Terre 30 % des personnes détenues sont indigentes. Les familles sont régulièrement sollicitées pour l'envoi de mandats même si elles-mêmes se trouvent en difficulté. L'indigence a pour conséquence l'augmentation des phénomènes de violence en détention, voire de racket. Dans la mesure du possible, il faut essayer d'augmenter les places de travail.

La formation professionnelle ne doit pas être une activité purement occupationnelle pour les personnes détenues. Il faut un véritable relais entre la formation et le monde extérieur. Il doit exister une réelle articulation entre le parcours de détention et le projet de sortie. En réalité les entreprises doivent être plus actives et se trouver en contact avec les personnes détenues, potentiellement embauchées. Il faut également permettre aux stagiaires de la formation professionnelle de passer les diplômes en lien avec leur parcours de formation. À titre d'exemple une personne stagiaire détenue doit pouvoir passer un CAP ou un BEP en prison. La valorisation des acquis de l'expérience est aussi une procédure qu'il faut certainement encourager voire développer pour toutes les personnes détenues qui sont embauchées dans le cadre du service général, ou du travail pénitentiaire. Il faut également développer le travail partiel de manière à ce que tous les détenus du service général ou affectés dans un atelier de production, puissent avoir accès à l'enseignement.

Les représentants demandent s'il est possible de mettre en place des formations à la demande des personnes détenues. S'il n'est pas possible d'adapter la formation par rapport à ce type de demande, il serait tout de même intéressant qu'une personne détenue condamnée à une longue peine puisse avoir le choix sur son établissement d'affectation, en fonction des formations offertes.

Il faut essayer de développer des mesures alternatives à l'incarcération, le travail d'intérêt général par exemple. Ce type de décision pourrait permettre d'éviter l'incarcération et avoir des répercussions au niveau de la famille ou de l'emploi.

En matière de prise en charge sanitaire, les représentants estiment qu'il faut faire davantage notamment pour les soins dentaires en particulier des prothèses dentaires, et l'accès aux lunettes ou appareils auditifs. La qualité des soins dans une unité sanitaire doit être la même que l'hôpital.

L'offre d'enseignement est satisfaisante dans l'ensemble, néanmoins il faudrait essayer de développer l'enseignement supérieur. Pour cela il faudrait que les étudiants puissent avoir accès à Internet en détention. Cela peut être une activité surveillée et encadrée par un personnel spécialisé.

Dans le cadre de la consultation des familles, à l'issue des parloirs :

De manière générale, les familles des détenus indiquent que l'accueil est satisfaisant sur la maison d'arrêt de BASSE TERRE. Ils indiquent aussi que le temps de réponse pour les permis de visite est court contrairement à ceux qui sont renvoyés par l'autorité judiciaire.

Les familles souhaiteraient que les cabines de parloir soient insonorisées. En effet, il arrive que des familles parlent fort et empêchent les autres de communiquer convenablement.

La réservation des parloirs ne pose pas de difficultés, aussi bien par téléphone que par Internet. La salle d'attente est bien entretenue, suffisamment spacieuse, et offre de bonnes conditions d'accueil pour les familles.

Les familles indiquent que la procédure de virements pour les personnes détenues est plutôt satisfaisante.

Il faudrait cependant faciliter l'accès à l'établissement pour les personnes handicapées. Actuellement l'établissement n'est pas en mesure d'honorer cette demande, cependant, cette disposition est prévue dans le projet de reconstruction.

Concernant les parcours de détention, les familles souhaiteraient qu'il y ait plus d'accès à la formation, à l'école.

Les familles souhaitent également qu'il y ait plus d'activités rémunérées pour les détenus, pour les rendre plus autonomes dans la détention, et de ce fait moins solliciter les familles pour l'envoi de mandats.

La Chefferie d'établissement,

O.

